

**Présents : M. DENORMANDIE, M. JANNY, Mme BRENGLE, M. DZIUBANOWSKI, Mme FONTAINE, Mme COUVIDAT, M. HUOT, Mme COLLERY, M. BONVALOT, Mme LEFI, M. MAILLY, M. RAPINAT, M. DAVOUST.**

**Absents : Mmes DUMOUTIER et LEMAIRE, excusées,**

**Pouvoirs : Mme DUMOUTIER donne pouvoir à Mme LEFI  
Mme LEMAIRE donne pouvoir à M. RAPINAT**

**Secrétaires : Mme FONTAINE et Mme COUVIDAT**

**Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la mise à l'ordre du jour des points suivants :**

- **Réalisation d'un City Stade et son financement,**
- **Approbation de la modification du règlement intérieur de la Médiathèque.**
- **Motion de la Fédération nationale des Communes forestières.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

<b>RAPPORT N° 1</b>	<b>Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 6 avril 2021</b>
---------------------	---

Monsieur le Maire est interpellé sur la procédure de mise en place d'un ralentisseur en lieu et place des coussins berlinois rue du Stade. Il explique que cette mise en place s'est faite très rapidement, à l'occasion des travaux de réfection de la route. C'était une occasion à saisir lors de l'intervention de la société EIFFAGE. C'est pour cette raison que cette décision n'a pas été évoquée lors d'un conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal lui a accordé une délégation de signature pour engager certains travaux n'excédant pas 25 000.00 €. Le coût des travaux pour ce ralentisseur est de 4 900.00 € HT. Il précise qu'une délibération est nécessaire pour autoriser le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du conseil départemental.

Monsieur le Maire informe que les coussins berlinois installés à Villiers-le-Brûlé ont été repositionnés, rue de Montbraux, où cela semble convenir, d'une part, car il n'y a pas de camions qui y circulent, et d'autre part, le problème de vitesse excessive est du fait des riverains.

Les coussins berlinois de la rue du Stade sont stockés au local technique dans l'attente d'une nouvelle utilisation.

Tous les membres du conseil sont favorables à ces installations. Néanmoins, Monsieur le Maire prend acte qu'une information, même par mail, aurait dû être transmise.

Un autre point relatif à la sécurité est abordé : il est rapporté que l'agrandissement de la caserne des pompiers perturbe le champ de visibilité à l'intersection de la rue au Poirier au loup et de la rue Chevillot. De plus, souvent, le stop n'est pas marqué à cette intersection. Les membres de la commission doivent réfléchir à une nouvelle signalisation.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du conseil municipal du 6 avril 2021.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

<b>RAPPORT N° 2</b>	<b>Installation d'une vidéo protection sur la commune de Piney</b>
---------------------	--

Après l'étude faite par la Gendarmerie, la Municipalité a rencontré 3 sociétés pour chiffrer la mise en place de 3 caméras lecture de plaques et de 2 caméras multicateurs ainsi qu'une caméra de contexte.

Dés le retour du dernier devis, la commission se réunira pour les étudier mais dans l'immédiat, il est nécessaire de délibérer pour la mise en place d'une vidéo protection sur la commune et d'autoriser le Maire à faire les démarches utiles pour solliciter des subventions (DETR, SDEA, ...).

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

Un retour d'expérience a été demandé auprès de la commune de Vendevre sur Barse.  
Une copie des devis pourrait être soumise au CSU (Centre de Sécurité Urbaine) de TCM.  
Monsieur le Maire attend de recevoir le devis des 3 prestataires pour les transmettre et les faire évaluer.

<b>RAPPORT N° 3</b>	<b>Renforcement du réseau public de distribution d'électricité pour suppression d'un réseau de fils nus entraînant un enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunications – rue du Stade</b>
---------------------	---

Suite à un rendez-vous avec le SDEA pour la vidéo protection, le syndicat a constaté la présence d'un réseau d'électricité en fils nus (360 m) rue du Stade et a proposé à la commune de supprimer ce réseau pour le remplacer par un réseau enterré.

Cette suppression est financée par un fonds national attribué au Syndicat départemental d'énergie (SDEA). Le reste à charge pour la commune avec les luminaires et le réseau de communications électroniques est estimé à **14 000.00 €**.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la réalisation de ces travaux.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

<b>RAPPORT N° 4</b>	<b>Remplacement des 2 tri flash rue du Général de Gaulle</b>
---------------------	--

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le remplacement par le SDEA des 2 flashes lumineux annonçant la traversée d'enfants rue du Général de Gaulle de chaque côté de l'école maternelle pour un coût estimé de 4 800 €, pris en charge à 50 % par le Syndicat ce qui fera **un reste à charge pour la commune de 2 400 €**.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

<b>RAPPORT N° 5</b>	<b>Enfouissement d'un réseau public de distribution d'électricité route D 79 à la ferme de Maurepaire</b>
---------------------	---

Suite à l'installation d'un nouveau transformateur plus puissant au sol à la ferme de Maurepaire en remplacement de l'existant aérien ainsi que l'extension du réseau électrique en souterrain pour la construction d'une maison d'habitation à la ferme de Maurepaire, l'ensemble des habitants de l'écart de Maurepaire, les familles DENORMANDIE – SAINT-EXUPERY ont demandé à la commune la possibilité d'enfouissement complet du réseau électrique entre le nouveau transformateur et l'extension afin de supprimer 3 poteaux dont 2 sur leurs propriétés.

La commune, ayant transféré au SDEA la compétence de maîtrise d'ouvrage pour l'électrification, a demandé au SDEA de chiffrer l'enfouissement de ce réseau d'environ 100 m.

Le coût est évalué à 28 000 €, **le coût résiduel pour la commune serait de 11 200 €**.

Les demandeurs acceptent de prendre en charge au prorata chacun des 6 branchements concernés correspondant à 1 867 .00 € par branchement afin que le reste à charge pour la commune soit de 0.00 €.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de demander au SDEA la réalisation de cet enfouissement après signature d'une convention d'acceptation de paiement du reste à charge par les 6 bénéficiaires des branchements et ainsi accepter la réalisation de ces travaux.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14		1

<b>RAPPORT N° 6</b>	<b>Créances irrécouvrables</b>
---------------------	--------------------------------

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, en créances éteintes pour des redevances assainissement les montants suivants :

- **878.45 € suite à une liquidation judiciaire,**
- **741.10 € montant effacé par la commission de surendettement.**

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, également pour l'assainissement la mise en non-valeur en raison de l'insolvabilité avérée des redevables la somme de **2 464.04 €**.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

<b>RAPPORT N° 7</b>	<b>Achat de parcelles forestières</b>
---------------------	---------------------------------------

4 parcelles au lieu-dit les Auxerrois d'une surface de 1 ha 51 a 41 ca sont à vendre pour une valeur de **3 000.00 €** ne représentant que le fond car 59 chênes vont être abattus suite à leur achat par l'autre acquéreur potentiel de ces parcelles.

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis défavorable à l'achat de ces parcelles forestières

POUR	CONTRE	ABSTENTION
	15	

<b>RAPPORT N° 8</b>	<b>Réalisation d'un City Stade et son financement</b>
---------------------	---

Un appel à projet est lancé par la Région Grand Est pour des financements européens par le FEADER qui permettrait à la commune de financer la réalisation d'un City Stade à hauteur de 70 %. Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, pour étudier la faisabilité et le financement de ce projet en demandant des devis, sachant que la commune doit répondre à cet appel à projet afin fin septembre 2021.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

<b>RAPPORT N° 9</b>	<b>Approbation de la modification du règlement de la Médiathèque</b>
---------------------	--

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification du règlement de la Médiathèque portant sur le volume de livres et revues délivrés par semaine par adhérent.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

**RAPPORT N° 10 | Organisation du 14 Juillet**

Présentation de l'organisation et engagement de chacun pour animer les jeux pour les enfants

**RAPPORT N° 11 | Commémoration du centenaire de l'incendie de Piney**

Information sur l'organisation.

Des points sont encore à définir :

- Horaire à laquelle il faudra couper la circulation,
- Quid de la buvette et de la restauration, où le respect du protocole sanitaire s'impose signifiant une consommation à table, le port du masque obligatoire, et respect de la distanciation...

Les organisateurs doivent absolument prévenir les services de la gendarmerie.

**RAPPORT N° 12 | Motion de la fédération nationale des communes forestières**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la motion de la fédération nationale des communes forestières, portant sur l'augmentation des cotisations versées à l'ONF alors que les prestations/services sont en baisse.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

**QUESTIONS DIVERSES**

- Prévoir l'élargissement de l'accès à la propriété de M. et Mme Terryn, rue du Stade afin de faciliter l'accès à la rue des Nuattes aux camions et ainsi éviter leurs passages rue du Stade (notamment aux horaires des écoles),
- Le monument aux Morts aura 100 ans, en juillet 2022 : une commémoration sera organisée à cette occasion le 11 novembre 2022 avec une exposition à la salle Hubert Finance et la commune sera sollicitée pour l'impression de documents

**Séance levée à : 22 h 15**